

Chers usagers,

Le décret n° 2021-1059 du 7 août prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire modifie les modalités d'accès dans les lieux de culture.

Ainsi, à partir du lundi 23 août, chaque visiteur de la médiathèque de plus de 18 ans devra présenter un pass sanitaire valide afin de pouvoir y accéder.

Cette mesure s'étendra aux 12-17 ans à partir du 30 septembre.

Le Pass sanitaire consiste en un QR Code qui figure dans l'application TousAntiCovid ou sous forme imprimée, et qui est généré suite :

- *à un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet par un centre de vaccination, un médecin, une pharmacie, etc.*
- *à un résultat négatif d'examen de dépistage virologique à la Covid-19 (PCR ou antigénique) datant de moins de 48 h.*
- *à un certificat de rétablissement suite à une contamination par la Covid-19 datant de plus de 11 jours et de moins de 6 mois.*

A défaut de présentation de l'un de ces 3 documents, l'accès à la médiathèque ne sera pas possible.

Pour les personnes qui n'auraient pas de pass sanitaire, le retrait des réservations se fera uniquement par prise de rendez-vous au 04 77 04 10 10.

Les retours de documents auront lieu obligatoirement dans la boîte de retours ouverte 24h/24h se situant à l'extérieur du bâtiment.

Le port du masque et le respect des gestes barrières restent en vigueur.

Pour plus d'informations contactez-nous au 04 77 04 10 10